

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES RESTRICTIONS AMÉRICAINES SUR LES IMPORTATIONS DE POISSON DU CANADA—L'ESPRIT DE L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre compétent en matière de pêches ou de commerce extérieur. Elle porte sur l'embargo commercial américain, c'est-à-dire leurs restrictions visant les exportations de poisson de fond frais de la région de l'Atlantique.

Dans la transcription préliminaire de l'accord de libre-échange avec les États-Unis, il est clairement stipulé que les deux parties reconnaissent que le présent Accord est conclu sous réserve de l'approbation des autorités nationales de part et d'autre. En conséquence, les deux parties comprennent la nécessité d'exercer leur discrétion pendant la période préalable à l'entrée en vigueur de façon à ne pas compromettre le processus d'approbation ni nuire à l'esprit de l'Accord de libre-échange ou en amoindrir les avantages réciproques.

Ma question s'adresse au ministre qui voudra bien y répondre. Le gouvernement reconnaît-il enfin que cette récente provocation dont font l'objet nos pêches est contraire à l'esprit de cette article de statu quo?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous sommes heureux de voir que le député appuie l'accord de libre-échange. C'est le premier signe de bon sens manifesté par les députés d'en face depuis pas mal de temps.

En fait, les députés d'en face ne cessent de protester contre les mesures protectionnistes adoptées par les États-Unis et, quand le gouvernement propose une solution pour améliorer le régime en vigueur, ils s'y opposent également.

Le 1^{er} octobre dernier, avant la signature de l'accord de libre-échange, le secrétaire au Commerce des États-Unis a approuvé cette mesure d'urgence en vue d'interdire les importations de morue et d'aiglefin entiers de moins de 19 pouces, mais il peut compter sur nous pour présenter de vives instances au gouvernement américain. Depuis lors, l'accord a été signé et c'est un autre point sur lequel nous insisterons fortement.

M. Henderson: Le ministre n'a pas répondu à la question au sujet du statu quo prévu dans l'accord. De toute évidence, dans ses négociations avec les États-Unis, le gouvernement a fait preuve d'inertie tandis que les Américains remuaient beaucoup d'air autour d'eux.

ON DEMANDE UNE INTERVENTION POUR PROTÉGER LE SECTEUR DE LA PÊCHE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre et au gouvernement quelles mesures concrètes ils prendront auprès des Américains pour protéger notre secteur de la pêche. Je me passerais volontiers des grands discours et des blagues que nous sert tous les jours ce ministre de Terre-Neuve. A l'instar des Canadiens et des pêcheurs, je veux des mesures concrètes.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je sais que le député est vexé parce que nous l'avons réduit en pièces vendredi dernier lorsqu'il a présenté sa petite motion d'opposition, et c'est pourquoi je ne me froisserai pas de ses remarques personnelles.

Questions orales

Nous comptons bien agir puisque nous avons déjà transmis une note de protestation aux États-Unis. Nous avons signé un accord de libre-échange visant à supprimer progressivement les droits de douane sur le poisson canadien au cours des cinq prochaines années, de sorte que les activités lucratives de conditionnement se dérouleront au Canada. C'est un progrès énorme. Le député a omis de le signaler dans ses observations.

Au besoin, nous saisirons le GATT de cette affaire, puisque nous avons déjà obtenu gain de cause la semaine dernière au sujet des droits d'utilisation imposés par les Américains. Si besoin est, nous porterons l'affaire devant le GATT tout comme le feront les autres parties lésées. Nous sommes l'un des 95 membres qui ont le droit, en cas de litige, de saisir le GATT, que le parti et le chef du député appuient chaleureusement.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT RELATIVEMENT À L'OPPOSITION DE CERTAINES MUNICIPALITÉS À L'IMPLANTATION DES SUPERBOÎTES SUR LEUR TERRITOIRE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Actuellement dans certaines municipalités, et plus précisément dans le quartier de la Petite France à Jonquière, il y a beaucoup d'opposition à propos de l'implantation des superboîtes.

Est-ce que le ministre peut m'informer de la position de la Société canadienne des postes au regard des municipalités qui s'opposent à l'implantation des superboîtes sur leur territoire?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, Postes Canada lance des superboîtes aux lettres dans le but d'améliorer son service tout en réduisant ses frais.

Bien sûr, la société travaille en collaboration avec les municipalités pour le choix de l'emplacement des boîtes et pour veiller à ce que l'opération se fasse conformément aux plans directeurs. Néanmoins, c'est à la Société canadienne des Postes qu'il revient, légalement, de décider de les utiliser ou non.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

LA PRÉTENDUE INTIMIDATION DES TÉMOINS COMPARAISANT DEVANT UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Lundi, à l'occasion d'une réunion à laquelle participait le comité de la justice et une vingtaine d'agents de libération conditionnelle fédéraux, à Kingston, nous avons appris que, la semaine dernière, des dirigeants du Service correctionnel avaient cherché à influencer le témoignage que les cadres présenteraient devant le comité en leur disant que leur carrière dépendrait de ce qu'ils nous diraient.